

Société des officiers de la Confédération suisse

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **33 (1888)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

taires sont peu lourdes et n'apportent aucune sérieuse interruption aux travaux ordinaires des citoyens.

Mais, diront les critiques, d'aussi courtes périodes suffisent-elles à faire un bon soldat ? Avec l'instruction reçue et les exercices exécutés depuis l'enfance, on peut hardiment répondre : Oui. Il est possible que les troupes suisses manquent, dans leurs manœuvres, de cette précision automatique qui caractérise les armées voisines ; mais, pour l'objet qu'on s'est proposé, elles sont parfaitement suffisantes ; et quant à l'endurcissement physique, au courage, à l'adresse, les soldats suisses ne sont probablement surpassés par aucune armée du monde.

Une remarque très importante, c'est que le Suisse est complètement familiarisé avec son fusil. Viennent les hostilités, ce fusil n'est pas dans sa main une arme nouvelle ; il le connaît à fond, il l'aime ; c'est un compagnon de tous les instants, c'est un ami avec lequel se passe sa vie entière. Dans son pamphlet précité, M. von S... établit que la Suisse possède actuellement un demi-million de Vetterlis à dix coups (fusil à répétition) avec 200 cartouches pour chacun, c'est-à-dire de quoi armer un sixième de la population entière. L'artillerie est en acier Krupp du dernier et meilleur modèle, se chargeant par la culasse, avec 200 coups par pièce. Enfin, au-dessus de toutes ces armes de guerre, il faut considérer comme la plus redoutable des forces l'indestructible esprit d'unité et de patriotisme de la Suisse ; soucieux de ne donner prise à aucun de ses voisins, ce petit peuple reste silencieux, mais énergiquement décidé, comme ses ancêtres, à défendre contre tout envahisseur sa neutralité et sa liberté ! C'est une grande figure que cette libre Helvétie, calme et vigilante gardienne de ses traditions et de ses droits, dans notre siècle de conflits et de passions politiques ; elle n'a pas disparu et — bien certainement — elle ne disparaîtra pas du monde.

George-L. CATHIS,

Consul des Etats-Unis à Zurich.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 29 janvier 1888, dans la salle du Grand Conseil à l'Hôtel-de-Ville de Berne.

Présidence de M. FEISS, colonel-divisionnaire.

A 8 ¹/₄ heures du matin, le colonel-divisionnaire Feiss, président

du comité central, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à MM. les délégués. Dans un exposé succinct et lucide, il retrace à grands traits les différentes phases de développement qu'a parcourues notre armée ainsi que les progrès réalisés depuis la dernière assemblée des délégués. Il recommande à l'attention générale l'étude des questions militaires actuellement en suspens, lesquelles pour la plupart sont d'une haute importance; il fait mention spéciale de l'introduction d'une arme à feu de petit calibre et exprime le désir d'en voir bientôt la réalisation définitive.

La *vérification des pouvoirs* constate la présence des délégations suivantes :

Zurich : colonel-brigadier Meister; lieut.-colonels Max d'Orelli, Rieter, Bleuler, Ulrich; majors Jænicke, Conradin, R. de Muralt; capitaines Becker, Hæmig, Fiedler; premiers lieutenants Pfau et Steinbuch.

Berne : colonel-brigadier Müller; lieut.-colonels Wasmer, Bigler, Sigerist, Will, Gagnebin; majors Andreae, Geiser, Widmer; capitaines Liechti, Giger, Lutsdorf; premier lieutenant Streiff.

Lucerne : lieut.-colonel d'Elgger et major de Sonnenberg.

Schwytz : major Wyss et capitaine Fassbind.

Glaris : lieut.-colonel Gallati et major Brunner.

Fribourg : majors Repond et Monney.

Soleure : colonel-brigadier Vigier et major Rod. von Arx.

Bâle-Ville : major Iselin.

Bâle-Campagne : colonel Oberer; capitaines Holinger et Richard.

Schaffhouse : capitaine Bolli.

VII^e Division : lieut.-colonel Merk; majors Huber, Steiger, Beerli; capitaines Scherer, Raduner, Klinger; premier lieutenant Mühling.

Argovie : lieut.-colonels Ringier, Suter, Siegfried; major Hintermann; capitaine Hegnauer; premiers lieutenants Pletscher et Suter.

Vaud : colonel-brigadier David; lieut.-colonel Thélin; majors Grenier, Guiguer; capitaines Puenzieux, Vuagniaux, Ruffieux, Kräutler; premiers lieutenants Strehl et Chavannes.

Neuchâtel : majors Courvoisier, Gyger; capitaine Prince.

Genève : lieut.-colonel W. Favre; capitaines Viollier, Bastard, Le Royer, Schæck.

Société suisse des officiers d'administration : major Krebs, capitaine Hopf.

Ne sont pas représentées les sections de : Uri, Obwalden, Nidwalden, Zoug, Grisons, Tessin, Valais.

Le *Comité central* est composé comme suit :

Colonel-divisionnaire Feiss, président; colonel Scherz, vice-président; colonel Walther, rapporteur; lieut.-colonel Flückiger, caissier; major H. Suter, secrétaire.

Sont présents : a) délégués, 76 ; b) comité central, 5 ; total, 81 officiers.

Complétation du bureau. Sont nommés : en qualité de traducteur, premier lieutenant Streiff; en qualité de scrutateurs, capitaine Ruffieux et premier lieutenant Steinbuch.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1° Rapport du caissier sur la situation financière ;

2° Sujets de concours ;

3° Rapport du Comité central sur la proposition de la section d'Argovie concernant la suppression des cours de répétition par bataillon et leur remplacement par des cours de répétition par régiment. (Rapporteur : colonel Walther.)

4° Rapport du Comité central sur la réorganisation des bataillons de carabiniers. (Rapporteur : colonel Walther.)

5° Rapport du Comité central sur les propositions de la Société des officiers de la VII^e Division concernant le tir en dehors du service. (Rapporteur : colonel Scherz.)

6° Propositions des sections de Zurich et de Schaffhouse sur l'exécution de l'art. 81 de l'organisation militaire. (Ces propositions seront développées par des délégués de ces sections.)

7° Proposition du Comité central relative à une participation aux frais du monument du Grauholz et de la brochure historique publiée à l'occasion de l'inauguration. (Rapporteur : lieut.-colonel Flückiger.)

8° Rapport succinct du Comité central sur l'activité des sections en 1887. (Rapporteur : colonel Walther.)

I

L'assemblée décide d'entendre le rapport du caissier central sur la situation financière après que la discussion du n° 7 de l'ordre du jour ait eu lieu, ceci notamment en vue de la fixation du budget pour l'exercice courant.

II

Sujets de concours.

Par l'organe de son secrétaire, le Comité central propose de faire abstraction pour cette période d'un sujet de concours se rattachant à l'histoire militaire. Cette proposition est motivée essentiellement par le fait que, ainsi qu'il en a été décidé par la dernière assemblée des délégués à Lucerne, la caisse centrale aura à supporter les frais résultant de l'impression de l'ouvrage du capitaine Boillot sur la campagne de 1799, ouvrage couronné par le jury de la Société fédérale des officiers. Cette participation financière devra s'effectuer sitôt que le remaniement imposé par le jury à l'auteur aura été exécuté.

En conséquence, le Comité central propose les deux sujets de concours suivants :

1. Les dispositions des lois actuelles sur la préparation des officiers d'infanterie répondent-elles, tant sous le rapport de la durée et de la succession des divers degrés de l'instruction (école de recrue, école de sous-officier, école préparatoire d'officier et école de recrue comme lieutenant), que sous le point de vue de la préparation (méthode et enseignement) dans ces écoles, aux exigences auxquelles doit actuellement satisfaire l'officier subalterne d'infanterie ?

Si tel n'est pas le cas, quelles sont les modifications et les améliorations à y apporter ?

Si l'on formulait de plus grandes exigences en ce qui concerne la durée de la préparation, ce qui pourrait rendre plus difficile le recrutement du cadre des officiers, pourrait-on, sans que la compagnie fût moins bien commandée, réduire à 4 le nombre des officiers chargés du commandement de la compagnie et de ses subdivisions ?

2. De quelle manière pourrait-on, tant sous le rapport de la technique de l'artillerie que sous celui de l'organisation de cette arme, remédier dans l'artillerie de campagne actuelle à l'inefficacité du feu contre des positions retranchées ?

Personne ne faisant d'objection, la présidence déclare les deux sujets de concours adoptés.

Le délai pour la remise des mémoires est fixé au 1^{er} mars 1889.

III

Rapport du Comité central sur la proposition de la section d'Argovie concernant la suppression des cours de répétition par bataillon et leur remplacement par des cours de répétition par régiment. (Rapporteur, colonel Walther.)

La proposition de la section d'Argovie est conçue comme suit : « La Société fédérale des Officiers est invitée à étudier quels changements devraient être apportés au mode de succession des cours de répétition en vue d'obtenir la suppression des cours de répétition par bataillon, qui ont lieu tous les huit ans, et leur remplacement par des cours de répétition par régiment. »

Les motifs invoqués par la section d'Argovie en faveur de cette proposition portaient principalement sur le fait qu'il est de toute nécessité de donner une plus grande extension aux exercices de troupes combinées, afin de donner d'une part plus de cohésion à la troupe et de l'habituer à ses chefs supérieurs, d'autre part afin de procurer à ceux-ci une plus fréquente occasion de connaître leurs subdivisions et de se familiariser à opérer en contact avec d'autres armes. Le régiment d'infanterie doit se perfectionner sans cesse, aussi bien dans ses parties intégrantes que comme unité tactique propre s'il est appelé plus souvent au service, il va de soi que les commandants de régiment pourront à leur tour se perfectionner eux aussi, et que notamment les rapports entre l'état-major du régiment et les états-majors des bataillons ne pourront qu'y gagner, aussi bien en ce qui concerne la marche du service en général, que pour l'élaboration et l'exécution des ordres. Contrairement aux doutes exprimés de certains côtés, il n'y aurait pas lieu de craindre que l'instruction individuelle du soldat ait à souffrir de l'innovation préconisée, car actuellement déjà le nombre d'heures accordées à l'instruction individuelle est le même pour les cours de répétition par bataillon que pour ceux par régiment. Et quant à ce qui concerne les questions du casernement et de la répartition des instructeurs, aucune difficulté sérieuse ne peut être alléguée. Enfin les auteurs de la proposition estiment que les dépenses occasionnées dépasseront le budget actuel de 20,000 fr. au maximum.

Le rapporteur du Comité central, d'accord en ceci avec les auteurs de la proposition, reconnaît qu'il est désirable de fournir

aux commandants de régiment une occasion plus fréquente de pouvoir se perfectionner dans leurs fonctions.

(A suivre.)

SECTION VAUDOISE. — SOUS-SECTION DE LAUSANNE.

Conférences militaires.

La conférence de M. le major Grenier *sur la conduite du feu d'infanterie* faisant l'objet d'un concours de la commission présidée par cet officier supérieur, nous devons en ajourner le compte-rendu jusqu'au moment où seront déposés les travaux de concours.

Séance du mercredi 21 mars 1888.

La séance du 21 mars a été remplie par une intéressante conférence de M. le lieutenant-colonel Favey. Nous en empruntons le compte-rendu au procès-verbal de la séance. Le sujet est *la Savoie neutralisée*. Dans cette première conférence, l'orateur déclare vouloir se borner à une rapide étude de la géographie du territoire neutralisé, se réservant d'exposer plus tard le rôle militaire que pourrait être appelé à jouer ce territoire en cas de conflit à notre frontière.

Il relate d'abord en quelques mots l'historique de la neutralisation de la Savoie du nord. En 1536, après leur rapide conquête du Pays de Vaud, les Bernois, sous les ordres de Nægeli, s'emparèrent du Pays de Gex, d'une partie du Genevois et du Chablais jusqu'à et y compris la rive gauche de la Dranse. De leur côté les Valaisans prenaient possession du Bas-Valais et de la partie orientale du Chablais jusqu'à la Dranse. En 1564, sous la pression du roi de France et surtout sous celle des cantons catholiques et de Zurich, jaloux de sa suprématie, Berne restitua au duc de Savoie, par ce fameux traité de Lausanne, toutes ses conquêtes faites au-delà des limites actuelles du Pays de Vaud. Quant au Chablais valaisan, il ne fut rendu qu'en 1569.

En 1589, les Bernois et les Genevois reprirent le Pays de Gex, le Genevois, et presque tout le reste de la précédente conquête. Par le traité de Nyon, le Chablais fut définitivement restitué au duc de Savoie, mais le Pays de Gex resta aux Genevois qui durent s'en dessaisir en 1601 en faveur de leur ancien allié Henri IV. C'était la première fois que la France venait frontière de notre pays, la Franche-Comté faisait encore partie des possessions espagnoles.

En 1792 la Savoie fut prise par la France ; Genève subit le même sort en 1810. La chute du premier empire rendit ces Etats à l'indépendance.

La question de la neutralité de la Savoie se posa à propos des agrandissements demandés par Genève pour lui permettre soit de

réunir en un seul les cinq territoires composant la République, soit de devenir un Etat frontière de la Suisse, à laquelle les Genevois désiraient se rattacher.

Lors de la première paix de Paris, on neutralisa le Chablais et le Faucigny, soit la plus grande partie des territoires anciennement possédés par Berne et le Valais. Puis les traités de Vienne et de Turin neutralisèrent également le Genevois jusqu'au Rhône.

Lors de la cession de la Savoie à la France en 1860, les droits de la Suisse furent expressément réservés.

Quelles sont les limites de ce territoire ?

La frontière part du Mont-Dolent et suit la crête de la chaîne du Mont-Blanc jusqu'au col Bachaume, puis la limite des eaux par les cols de Joly et de Very jusqu'à Ugines. Depuis ce bourg, la frontière n'est plus géographique ; elle est formée par une ligne idéale tirée d'Ugines à Faverges, de Faverges au village de Lescheraines (au bas de la Combe de Bellevaux), de là au sud du lac du Bourget et au coude du Rhône près de St-Genix d'Aoste. A l'ouest, le Rhône forme la frontière de St-Genix à sa sortie du territoire genevois.

Hydrographie. — Dans le versant du Léman, le principal cours d'eau de la Savoie neutralisée est la Dranse qui coule du col de Cery au lac entre Evian et Thonon. Dans le versant du Rhône se trouvent : l'Arve, avec son principal affluent, le Giffre, — le ruisseau des Usses qui se jette au Rhône et qui peut être considéré comme la frontière militaire de la Confédération au sud-ouest, — et le Fier, entre Chambéry et Annecy.

L'Isère n'appartient pas au système hydrographique du territoire neutralisé, mais son affluent l'Arly y prend sa source. La vallée de l'Isère, très importante pour la France en tant que conduisant au Petit-St-Bernard, est reliée à celle de la Dranse par la grande route stratégique de Thonon à Albertville. Près de cette ville, des forts sont dirigés contre le territoire neutralisé.

Orographie. — Les grandes chaînes de la Savoie neutralisée sont : les Alpes valaisannes, les trois chaînes séparant les Dranses, et celle entre l'Arve et le Giffre. — Au sud de l'Arve se trouvent plusieurs chaînes d'importance moindre, puis enfin de petites chaînes secondaires entre les lacs d'Annecy et du Bourget.

Routes et passages. — Il y a trois passages principaux entre la Suisse et le territoire neutralisé :

1^o La route du Fort de l'Ecluse à St-Gingolph.

2^o Le col de Morgins. Sur le versant savoyard de ce col existe une très bonne route ; le passage débouche à St-Maurice et pourrait servir à gagner la route des Mosses pour nous prendre à dos par la Sarine et le Simmenthal.

3^o La route de la Tête-Noire, débouchant sur Martigny, au-dessus

des ouvrages de St-Maurice ce qui rend ce passage moins dangereux pour nous que le précédent.

D'autres passages secondaires n'ont que des chemins muletiers, impraticables à l'artillerie de campagne. Ce sont :

1^o Un petit passage assez mauvais au nord du Mont-Cerleau, permettant de tourner le col de Morgins.

2^o et 3^o Le col de Chesery et le col de Cery reliant le val d'Illiez à St-Jean d'Aulph.

4^o Le col de Sageroux, assez difficile.

5^o Le col de Baulmes dont la France a la partie haute, mais qui aboutit au défilé de la Tête-Noire.

La grande route au sud du lac est admirablement dominée par le plateau de St-Paul, entre Evian et Meillierie. La Suisse aurait un très grand intérêt à s'assurer la possession de cette espèce de bastion. Malheureusement, la ligne de retraite, soit le chemin de Tollon à Leucon est difficilement praticable.

Les grandes lignes de manœuvres perpendiculaires à ces passages sont :

1^o La route de Thonon à Grenoble, excessivement importante.

2^o La route de Thonon à Annecy par Halère.

3^o La route de Thonon à Annecy par St-Julien, avec bifurcation sur Seissel-Culoz et le Fort de l'Ecluse-Bellay.

Chemins de fer. — Les lignes de la Savoie serviraient évidemment en cas de guerre franco-italienne aux troupes françaises du XIV^e corps venant de Lyon. Ces lignes sont :

1^o La ligne de Lyon à Genève.

2^o Celle de Lyon à Chambéry.

3^o Celle de Bellegarde à St-Gingolph.

4^o Celle d'Annecy à Annemasse, d'importance secondaire, mais dangereuse pour nous, car elle servirait avec le passage de la Faucille à cerner entièrement Genève.

C'est par ce court aperçu sur les chemins de fer que M. le lieutenant-colonel Favey clôture sa conférence.



Collection fédérale de tir à Berne.

Le deuxième rapport de gestion du Comité à l'assemblée des délégués des sociétés de tir de la ville de Berne, qui a eu lieu le 30 janvier 1888, donne les renseignements suivants sur cette intéressante création :

Généralités. Il y a une année aujourd'hui que la collection fédérale de tir a été ouverte pour la première fois au public.

Ses commencements ont été bien débiles ; aussi les visiteurs ne